



L'opération « façades » a pour objectif d'inciter et d'aider financièrement les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation de leur façade mais aussi de les aider sur un plan technique en apportant des conseils pour la réalisation des travaux.

Les ravalements de façades contribuent à l'amélioration du cadre de vie et du paysage urbain et valorisent l'image du territoire dans son ensemble.

Pour plus de renseignements contactez-nous :

Communauté de communes
Thoré Montagne Noire
Rue de la Mairie
81240 Saint-Amans-Valtoret

☎ 05 63 97 98 08

contact@cc-thoremontagnenoire.fr

www.cc-thoremontagnenoire.fr



Aide à la réfection des façades

Albine - Bout-du-Pont-de-l'Arn
Labastide-Rouairoux - Lacabarède
Le Rialet - Le Vintrou
Rouairoux - Saint-Amans-Valtoret
Sauveterre





Conditions d'éligibilité

Bénéficiaires :

Propriétaires privés, personnes physiques, ou SCI.

Types de façades éligibles :

- ☞ Logement et garage attenant au domicile
- ☞ Façade de 10 ans minimum
- ☞ Résidences principales et secondaires ainsi que locaux commerciaux
- ☞ Façades visibles de la rue et parallèle à la rue
- ☞ Travaux réalisés par des professionnels (fourniture et pose).

Faire une demande

Tout propriétaire souhaitant obtenir une aide doit présenter une demande constituée des pièces suivantes :

- ☞ Un formulaire d'engagement complété
- ☞ Une copie des devis prévisionnels de travaux
- ☞ Une photo de la façade
- ☞ Une attestation de propriété
- ☞ Un extrait du plan cadastral

Important : avant le début des travaux et avant de préparer votre dossier, contactez la Communauté de communes :

☎ 05 63 97 98 08

contact@cc-thoremontagnenoire.fr

Montant de la subvention

- ☞ **Catégorie 1** : peinture façade ou monocouche : 10€/m²
- ☞ **Catégorie 2** : Peinture façade ou monocouche et peintures menuiseries : 14€/m²
- ☞ **Catégorie 3** : Ravalement avec enduit et finition grattée : 16€/m²
- ☞ **Catégorie 4** : Ravalement avec enduit et finition grattée et peinture des menuiseries : 22€/m²

Pour l'isolation extérieure des façades, la subvention correspond à la catégorie 3 ou 4 en fonction des travaux réalisés.

La subvention est calculée sur la base d'un forfait au m², la surface prise en compte étant la surface échafaudée de la façade à l'exception des locaux commerciaux.

Règlement complet de l'opération façades sur le site Internet :
www.cc-thoremontagnenoire.fr